



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN004201108160

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Alpes-de-Hte-Provence .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à VOLX, le 23 août 2011

Visé Le : 26 août 2011

Monsieur Jean Yves ARNAUD
DIRECTEUR

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V00411074335001	Adjoint technique principal de 2ème classe	ORDURES MENAGERES	35h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 VALLEES	04000 DIGNE LES BAINS	18/07/2011	004201107420
V00411074335002	Adjoint technique principal de 2ème classe	ORDURES MENAGERES	35h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 VALLEES	04000 DIGNE LES BAINS	18/07/2011	004201107420
V00411088781001	Directeur territorial	TOURISME	35h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'UBAYE	04400 BARCELONNETTE	03/08/2011	004201108240